

Festival

si la Terre tourne ...

3 & 4 septembre 2022



LES
TONTONS
FILMEURS

Projections cinéma chez l'habitant / Expositions /
Village associatif autour de l'écologie / Spectacle / Ciné-concert...

Le concept

Durant un week-end, le 3 et 4 septembre 2022, le village de Reugny accueille **un festival de cinéma unique en son genre.**

De multiples rendez vous, des surprises et des occasions de partager ensemble des films, des formes étonnantes, émouvantes, des créations sensibles, et des univers singuliers.

Les festivités s'articulent en deux temps forts : une soirée avec la programmation d'un ciné-concert et une journée de **projection de films courts en continu, partout dans le centre du village et dans des endroits insolites** : cave, garage, église, commerce, ou encore chez l'habitant. Le public déambulera de lieu en lieu pour découvrir ces petits films d'univers multiples qui permettent au spectateur, d'aimer, de ne pas aimer, de discuter, de revenir voir, de vivre un petit concentré d'émotions et d'échanges. **Ce festival sera axé sur les thèmes de l'écologie et du développement durable au sens large.** Il sera l'occasion de promouvoir la diffusion de films, œuvres et documents audiovisuels venant de tous les pays, de tous les genres et pour tout type de public. Le cinéma nous apportera ce qu'il sait faire de mieux en terme d'écologie : nous faire réfléchir et surtout nous faire rêver.

Faire découvrir ou redécouvrir le village, des lieux architecturaux ou du patrimoine le temps d'un week end festif, faire vivre ces espaces aux habitants, au public, aux curieux, créer la rencontre avec les professionnels, sont aussi les particularités et l'ambition du Festival.



Règlement



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET DATE

L'association Les Tontons Filmeurs et la commune de Reugny organise les 3 & 4 septembre 2022, le festival «**Si la Terre tourne...**» dans le centre du village de Reugny (37).

ARTICLE 2 : OBJET ET INSCRIPTION

2.1 La participation à l'appel à films implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'organisateur.

2.2 Cet appel est ouvert à toute personne physique, ou groupe de personnes, établie ou non en tant que structure légale (association, collectif, société de production, etc...). Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation dont le titulaire est un mineur qui ne remettrait pas l'autorisation parentale dans les délais requis.

2.3 Le participant doit s'inscrire via le formulaire en ligne.

Date limite : Dimanche 1er mai 2022

Le film doit correspondre aux impératifs suivants :

- Court-métrage de moins de 30 minutes

- Thème : l'écologie

2.4 Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuves de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

3.1 Chaque participant pourra envoyer trois vidéos maximum d'une durée comprise entre 1 et 30 minutes. Envoi des films en format HD (Haute Définition) 1080p25 ou 720p25 avec une compression audio de 48Khz/16bits. L'envoi de vidéo en format SD (Définition Standard) est accepté mais non recommandé.

Une vidéo peut être soit réalisée par une personne physique, soit par un groupe de personnes. Le participant garantit que la vidéo proposée est originale et qu'il est le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle

attachés à cette vidéo. A ce titre, le participant fera son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard, notamment leur droit à l'image, et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

De façon générale, le participant garantit l'organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux participants et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord. L'association Les Tontons Filmeurs se réserve le droit de procéder à toute vérification dans le cadre de l'application du présent article.

3.2 Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'appel à films et de ce présent règlement.

3.3 L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du concours ou encore qui viole les règles officielles du concours. L'organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce concours.

3.4 L'organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent concours en raison d'événements indépendants de sa volonté.

3.5 En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le participant s'engage à ce que l'ensemble des contenus transmis aux organisateurs respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement, sans que cela ne soit limitatif :

- respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- ne contient pas de propos dénigrant, diffamatoires, agressifs ou injurieux ;
- ne présente pas de caractère pédophile ;
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- ne présente pas de caractère pornographique ;
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- n'incite pas à la discrimination, qu'elle soit basée

sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques

- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme ;
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- ne contient pas de mentions de marques déposées ;

Cette liste n'est pas exhaustive. L'organisateur se réserve le droit, sans avoir à le justifier, de ne pas retenir une vidéo dont le contenu relèverait ou qu'il estimerait relever des catégories ci-dessus listées

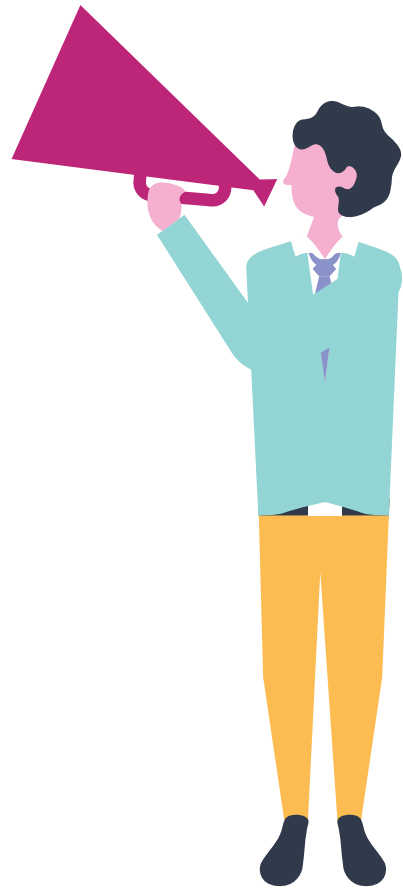
ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ENVOI DE LA VIDÉO

La vidéo doit être envoyée en même temps que le formulaire de participation dûment rempli. Cet envoi peut s'effectuer :

Par internet en utilisant un lien vimeo, youtube, dailymotion + codes d'accès éventuel

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE L'APPEL A FILMS

Les auteurs seront avertis par e-mail de la sélection ou non de leur film pour la soirée projection. **Les réalisateurs seront invités à présenter leur films. Des récompenses seront attribués aux films qui recevront « le prix du public » et « le prix du jury »**



*“Si la terre tourne,
tu tournes avec elle.”*
proverbe camerounais

